

# Bénévoles, salariés, passez votre Certificat de formation à la gestion associative

**Le CFGA, un outil de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises pour administrer une association !**

## **Pour qui ?**

- ▶ Bénévole ou salarié engagé dans une association
- ▶ Salarié concerné par le monde associatif

## **Objectifs**

- ▶ Acquérir - ou certifier l'acquisition - des compétences nécessaires à la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

## **Durée et modalités pratiques**

- ▶ 30 h de formation théorique les vendredis 14 février, 14 mars, 11 avril et 16 mai 2025
  - de 9h30 à 17h
  - A Niort ou Bressuire selon les inscriptions
- ▶ 20 jours de formation pratique dans une association, celle où vous êtes engagé ou une autre, encadrée par un tuteur, salarié ou bénévole.

## **Évaluation**

La délivrance du certificat s'appuie sur l'assiduité et l'implication lors du stage pratique ainsi que sur les appréciations du responsable pédagogique et du tuteur.

## **Coût et modalités de prise en charge**

Les organismes de formation professionnelle peuvent financer la formation des salariés et de certains dirigeants associatifs. Les tarifs en tiennent compte pour rendre la formation accessible au plus grand nombre.

- ▶ Salarié et bénévole avec prise en charge par la formation professionnelle : 1200€
- ▶ Salarié sans prise en charge OPCO : 400€
- ▶ Bénévole sans prise en charge OPCO : 40€

Ces tarifs comprennent les 4 jours de formation, les documents pédagogique et le suivi du stage. Ils ne comprennent pas les frais de transport ni de repas.

**<http://79.assoligue.org>**

**[crdva@laligue79.org](mailto:crdva@laligue79.org) - 05 49 77 38 74**

*Une formation proposée par*



*en partenariat avec*



**Guid'Asso**  
Deux-Sèvres



# Des formateurs expérimentés

## Des pédagogies diversifiées

### Formation théorique

#### **14 février 2025 : Qu'est-ce qu'une association ?**

- ▶ Contexte institutionnel, relation associations/collectivités et cadre légal.
- ▶ Les différentes formes de gouvernance associative
- ▶ Les responsabilités civiles et pénales des bénévoles et de l'association

#### **14 mars 2025 : A quoi sert la comptabilité ?**

- ▶ Les bases de la comptabilité et les documents principaux
- ▶ La comptabilité analytique
- ▶ Le budget prévisionnel en vue d'une demande de subvention

#### **11 avril 2025 : Concevoir, financer et évaluer un projet**

- ▶ Les différentes étapes de la mise en œuvre d'un projet
- ▶ Les obligations réglementaires, organisationnels et collectifs
- ▶ Finances : source de financement, dossier de demande de subvention, fiscalité

#### **16 mai 2025 : les richesses humaines d'une association**

- ▶ Rôle et statuts des différents acteurs : dirigeants, bénévoles, salariés, volontaires...
- ▶ Fonction employeur et procédés simplifiés d'emploi
- ▶ Recrutement et fidélisation des bénévoles
- ▶ Droits des bénévoles

### Vos formateurs



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Deux-Sèvres

### Formation pratique

#### **Une immersion de 20 jours dans une association**

- ▶ Dans l'association dans laquelle vous êtes actif, comme bénévole ou comme salarié
- ▶ Dans une ou plusieurs associations pour comprendre la diversité du mouvement associatif

#### **Avec pour vocation :**

- la présentation de l'ensemble des activités de l'association ;
- des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ;
- une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

**Info : <http://79.assoligue.org>**